

Besançon, le 20 décembre 2021

Madame, Monsieur,

La démarche d'élaboration du Document Général d'Orientations (DGO) de Sécurité Routière a permis de définir la liste des enjeux pour le département du Doubs pour la période 2018 – 2022 :

- risque routier professionnel ;
- addictions : conduite après usage des substances psychoactives (alcool, stupéfiants) ;
- jeunes (tranches d'âges : 14-17ans ; 18-24 ans ; 25-29 ans) ;
- seniors (65-74 ans ; 75 ans et +) ;
- deux-roues motorisées ;
- partage de la voirie (urbain / interurbain).

Dans le cadre d'une démarche partenariale, des orientations d'actions concrètes ont été définies pour chacun de ces enjeux. Celles-ci sont déclinées annuellement en actions dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR).

J'ai l'honneur de vous solliciter pour un nouvel appel à projets d'actions dans le cadre de la préparation du PDASR 2022.

Ces projets d'actions devront être construits en cohérence avec les orientations d'actions définies dans le DGO (<http://www.msr25.doubs.developpement-durable.gouv.fr/document-general-d-orientations-de-securite-r78.html>) et devront prendre en compte les contraintes dues à la poursuite de la situation exceptionnelle de la crise sanitaire de la COVID-19.

Ainsi les projets d'actions devront en priorité être axés sur :

Enjeu « risques routiers professionnel (RPP) :

- Développer les actions en CFA et lycées professionnels ;
- Valoriser le séminaire régional BFC – CARSAT : <http://www.msr25.doubs.developpement-durable.gouv.fr/a-ne-pas-manquer-decouvrez-les-extraits-du-a807.html>
- Continuer à sensibiliser les employeurs (réglementation, plan de prévention, formation aux employés)
→ axer le discours sur l'impact économique (les actions de prévention sur le risque routier professionnel permettent de diminuer les risques d'accident et donc de diminuer l'impact financier (ex: perte de productivité dus aux arrêts maladies (désorganisation/réorganisation de service), coût de réparation des véhicules de l'entreprise, perte d'attractivité des marchés (dégradation de l'image auprès des clients)

etc..) : <http://www.msr25.doubs.developpement-durable.gouv.fr/formation-et-sensibilisation-des-employeurs-et-des-r108.html>

- Promouvoir / utiliser le e-learning : scénario « actifs » <http://www.msr25.doubs.developpement-durable.gouv.fr/e-learning-pour-vous-former-a-la-securite-routiere-r116.html>, le motion design « accidentologie » <http://www.msr25.doubs.developpement-durable.gouv.fr/bilan-securite-routiere-dans-le-doubs-r92.html> et le serious game <http://www.msr25.doubs.developpement-durable.gouv.fr/ensemble-enquetons-jouez-a-notre-jeu-sur-la-a892.html>

Enjeu « ADDICTIONS » (alcool, stupéfiants) :

- Sensibiliser sur l'utilisation de l'Éthylotest Anti-Démarrage (plaquettes disponibles) notamment dans les stages de sensibilisations ;
- Diffuser la documentation sur les « drogues » : flyer association / flyer drogues pôle SR // spot vidéo national etc. : <http://www.msr25.doubs.developpement-durable.gouv.fr/le-cannabis-vous-fait-du-mal-sur-la-route-il-peut-a881.html>
- Continuer les actions « stand alcool » et « capitaines de soirée ».

Enjeu « JEUNES » (14-17ans, 18-24ans, 25-29ans) : à partir de 14 ans - classe de 4ème :

- Privilégier les actions sur les tranches d'âge « 18-24 ans » et « 25-29 ans » ;
- Utiliser le levier des parents dans la promotion des messages de prévention ;
- Utiliser le « serious game » <http://www.msr25.doubs.developpement-durable.gouv.fr/ensemble-enquetons-jouez-a-notre-jeu-sur-la-a892.html>
- Développer les actions de sensibilisation avec des structures accueillant des jeunes (MJC, associations sportives, etc.).

Enjeu « SENIORS » (65-74 ans et 75 ans et +) :

- Continuer à programmer des ateliers « seniors » en tenant compte du contexte sanitaire ;
- Sensibiliser les acteurs et partenaires amenés à côtoyer un public senior → travail en cours sur un guide à l'attention des professionnels intervenant auprès des seniors (CCAS, MSA, ...) ;
- Participer aux salons « seniors » : salon Part'âges ;
- Promouvoir / utiliser le e-learning : scénario « seniors » <http://www.msr25.doubs.developpement-durable.gouv.fr/e-learning-pour-vous-former-a-la-securite-routiere-r116.html>

Enjeu « 2 ROUES MOTORISÉES » : FOCUS – enjeu prioritaire au niveau national

- Participer à la mise en place de l'application « ma route en 2RM » ;
- Sensibiliser les usagers (automobilistes, utilitaires, poids lourds) à la vulnérabilité particulière des 2RM : dans les actions en entreprise ou actions code de la route.

Enjeu « PARTAGE DE LA VOIRIE » :

- Sensibiliser les élus et les usagers sur les aménagements de voirie -> Guide sur les aménagements de voirie pour les élus –<http://www.msr25.doubs.developpement-durable.gouv.fr/amenagements-de-voirie-toutes-les-cles-pour-bien-r124.html>

- Continuer à développer les actions sur l'utilisation des modes doux notamment le vélo et les engins de déplacement personnel motorisé (EDPM) (nouvelle documentation : trottinettes électriques, ...).

Enjeu « AUTRES » :

Continuer à développer les actions en collèges de -14 ans (6ème, 5ème, EVACAR, ...) et en primaires (hors actions ciblées vélo) ainsi que les actions pour les personnes ayant fait l'objet d'un délit routier (actions tribunal, PJJ, carcéral) sans pour autant qu'elles ne prennent le dessus sur les autres enjeux.

Les projets présentés devront impérativement répondre aux conditions cumulatives suivantes :

- action qui doit viser les objectifs 2022 précédemment évoqués ;
- action qui doit se dérouler et se terminer en 2022 ;
- document CERFA qui devra être complété avec précisions (date ou calendrier précis → planning à joindre, lieu, financement, détails équivalents à fiche action, ...);
- transmission des bilans définitifs 2021.

Vous retrouverez tous ces documents en téléchargement sur notre site internet dans la rubrique « Vous êtes une association » : <http://www.msr25.doubs.developpement-durable.gouv.fr/vous-etes-une-association-r96.html>

Je vous saurai donc gré de bien vouloir envoyer ces documents pour le 21 janvier 2022 au plus tard au pôle sécurité routière de la DDT en priorité par mail : ddt-securite-routiere@doubs.gouv.fr

ou par courrier à l'adresse suivante :

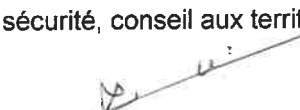
DDT du Doubs
CSCT / USRGCT
5, voie Gisèle HALIMI
BP91169
25003 BESANÇON CEDEX

Mes services restent à votre disposition pour de plus amples renseignements :

Christelle VALCIN : 03.39.59.55.16
Angélique VERDOT : 03.39.59.55.17

Par avance, je vous remercie pour votre implication dans la démarche collective de lutte contre l'insécurité routière.

La responsable du service coordination,
sécurité, conseil aux territoires



Nathalie LINARD

